



Référence: 19482/10C  
 Le présent document appartient à ma décision  
 d'approbation du: 15/06/2023  
 La Ministre de l'Intérieur  
 Taina Boffering

COUPE A-A'

COUPE B-B'



Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot (ares)	
surface d'emprise au sol (m²)	surface de scellement du sol (m²)	surface constructible brute (m²)	type et nombre de logements
type de toiture	type de toiture	nombre de niveaux	hauteur des constructions (m)
type, disposition et nombre des constructions	type, disposition et nombre des constructions	type, disposition et nombre des constructions	type, disposition et nombre des constructions

**Délimitation du PAP et des zones du PAG**

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

**Formes de toiture**

- tp toiture plate
- tx (y%-%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

**Gabarit des immeubles (plan / coupes)**

- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

**Délimitation des lots / îlots**

- lot projeté
- lot existant

**Degré de mixité des fonctions**

- pourcentage minimal en surface constructible brute à affecter au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface constructible brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface constructible brute de logement par construction

**Espaces extérieurs privés et publics**

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux couverte ou publique
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation multi-usages
- espace pouvant être scellé au stationnement
- chaussée piétonne / passer cyclable / voie piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

**Plantations et murets**

- arbre à moyenne ou haute tige préférentiellement à moyenne ou haute tige à conserver
- haie pérenne / haie à conserver
- muret préfabriqué / muret à conserver

**Servitudes**

- servitude de type urbanistique
- servitude d'accès
- servitude de passage
- élément bâti ou "naturel" à sauvegarder

**Infrastructures techniques**

- éléments à conserver pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- haute tige support
- haute tige support
- haute tige support

**Surfaces**

**SURFACE BRUTE : 9.24 ares**  
**SURFACE NETTE : 9.24 ares**  
**SURFACE NECESSAIRE A LA VIABILISATION : 0.00 ares**  
**SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 0.00 ares soit 0.00%**  
**DENSITE : 54.1363 log/ha**

**LEGENDE**

**Cotations**

- dimensionnement des immeubles
- reculs des immeubles

**Représentations**

- indication des coupes
- indication numéro lot et surface

**Espaces extérieurs**

- arbre à moyenne ou haute tige support
- surface verte scellée par des constructions souterraines et pouvant accueillir des terrasses
- servitude de type urbanistique "intégration paysagère"

LOT1		9.24	
-	369.44	-	738.87
625.24	1-mi	1-c	5-c
tp	ha-7,00-9,50	-	II+1R+1S

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

DEGRE D'UTILISATION DU SOL

MAITRE DE L'OUVRAGE: **Monsieur EMERING Ady**  
 8, rue de l'Eglise  
 L-3917 Mondercange

PROJET: **Projet d'Aménagement Particulier Nouveau Quartier**  
 "9, rue Jean Wilhelm" à Schiffflange modifié  
 suivant avis 19482/10C

ECHELLE: 1 / 250 e    DESSINE: SH    CONTROLE: PA    DATE: 04 janvier 2023